



Direction

Tel. 05 56 33 92 87 / 88

secretariat.direction@crous-bordeaux.fr

18 rue du Hamel

CS 11616

33080 Bordeaux Cedex

Conseil d'administration du jeudi 16 décembre 2021

Délibération n°07-2021-12

Point n° 7 - Actualisation des autorisations de logements de fonctions

Exposé des motifs
<p>Selon l'article R. 2124-64 du Code général des propriétés publiques, une concession de logement peut être accordée par nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate.</p> <p>L'arrêté du 8 décembre 2020 fixe les listes des fonctions pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.</p> <p>Conformément aux textes, le Crous de Bordeaux-Aquitaine fixe les autorisations de logements de fonctions qu'il accorde à ses agents.</p> <p>La présente délibération porte sur l'actualisation de ces autorisations.</p>
Projet de délibération
<p>Le conseil d'administration approuve la délibération n°07-2021-12 relative à l'actualisation des logements de fonctions.</p>
Votants présents ou représentés
<p>Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0</p>

Le 16 décembre 2021

Le président du conseil d'administration,
Claudio GALDERISI

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation
Région académique Nouvelle-Aquitaine

Par délégation de Madame la Rectrice de région académique, Anne BISAGNI-FAURE